

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Bruno Cotte

« Devenir juge à la CPI signifie repartir à zéro »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 8

■ Fiscalité / Finances publiques

Yves Broussolle

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019 pour les entreprises

JURISPRUDENCE

Page 12

■ Personnes / Famille

Marjorie Brusorio Aillaud

Divorce : l'équité permet de refuser d'attribuer une prestation compensatoire, pas d'en limiter le montant

(Cass. 1^{er} civ., 5 déc. 2018)

CULTURE

Page 16

■ Bibliographie

Céline Slobodansky

Ultra moderne solitude

ACTUALITÉ

Entretien



« Devenir juge à la CPI signifie repartir à zéro » ¹⁴²ⁿ⁵

Entretien avec Bruno COTTE, ancien président de la deuxième chambre de la Cour pénale internationale

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Après avoir exercé les plus hautes fonctions judiciaires en France, Bruno Cotte a présidé la deuxième chambre de la Cour pénale internationale. C'est à ce jour le seul magistrat français à avoir exercé ce type de fonctions à la CPI. Pour les Petites Affiches, il revient sur le procès de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo, accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en République démocratique du Congo. Juriste passionné et excellent conteur, Bruno Cotte raconte de l'intérieur le fonctionnement de la justice pénale internationale, en illustrant son propos de souvenirs personnels.

Les Petites Affiches : De quelle manière êtes-vous arrivé à la CPI ?

Bruno Cotte : Je n'avais absolument pas prévu de devenir un jour juge à la CPI. C'est tout à fait par hasard que cette perspective s'est présentée. En 2007, trois juges qui étaient en poste à la Cour depuis sa création ont démissionné. Cette situation m'ouvrait de nouvelles perspectives. Pourquoi, en fin de vie professionnelle, ne pas tenter une ultime expérience et me réorienter totalement ? Il fallait faire acte de candidature en France où plusieurs candidats s'étaient manifestés.

LPA : Comment sont choisis les candidats français aux postes de juge à la CPI ?

B. C. : Le choix n'est pas assuré par le Conseil supérieur de la magistrature mais par le groupe français de la Cour permanente d'arbitrage, un groupe qui sélectionne aussi les juges de la Cour internationale de justice, institution qui juge les conflits entre États. J'ai été choisi comme candidat, alors que je présidais encore la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il m'a fallu faire campagne et trouver un peu de temps pour me documenter sur cette Cour où j'avais furtivement mis les pieds sans jamais imaginer que j'y retournerai comme juge.



Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34